



Mairie de RIVOLET

69640

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL

DU 20 JUILLET 2026

à 20h

Présents : Vicky VALENCIN, Charles TETARD, Nathalie GOBET, Didier PUILLAT, Geneviève LAFFAY, Joël GORTAIS, Alexandra BOUCHARD, Richard DESIGAUX, Catherine BUTET, Yvan MOREIRA, Aurélie SANGOUARD, Pierrick LAFFAY, Joëlle RUBENS, Philippe BOUCHACOURD

Secrétaire de séance : Joëlle RUBENS

Le compte-rendu du Conseil municipal du 29 juin 2026 est approuvé à l'unanimité des présents.

1. Délibération – Collecte, traitement et valorisation des déchets – Convention de groupement avec les communes pour le soutien financier de CITEO relatif à la lutte contre les déchets abandonnés

Madame le Maire explique que CITEO a élaboré une convention pour couvrir une partie des coûts de nettoyage des emballages ménagers abandonnés supportés par les communes.

Jusqu'en 2025, elle pouvait être signée directement par les communes qui ont la compétence « nettoyage », peu importe leur nombre d'habitants. Depuis 2026, les communes de moins de 1500 habitants ne peuvent plus conventionner directement et doivent se grouper pour pouvoir continuer à obtenir les soutiens financiers.

Pour Rivolet, le soutien à CITEO s'élève à 0.90€ par habitant, soit 529.20 € (588 habitants).

Il est proposé que la C.A.V.B.S. signe avec CITEO la convention de groupement pour les communes concernées, notamment Rivolet.

Cette convention pour la lutte contre les déchets abandonnés précise les obligations du responsable du groupement, les modalités de répartition des soutiens entre les membres, et les conditions de fonctionnement juridiques et administratives du groupement.

La C.A.V.B.S. sera donc responsable du groupement. Elle garantira la bonne exécution de la convention, assurera le rôle d'interlocuteur référent, mettra en œuvre le plan d'actions et en assurera le suivi et le bilan annuel auprès de CITEO. Les soutiens financiers seront perçus par la C.A.V.B.S. et reversés aux communes membres.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette démarche.

2. Délibération – Institution de la taxe sur la vacance des locaux d’habitation

Madame la Maire explique que l’année dernière, la commune s’était déjà prononcée sur l’institution de la taxe sur la vacance des locaux d’habitation.

Toutefois, au vu de la réglementation, il convient à nouveau de délibérer pour l’instituer ; la fixation du taux interviendra début 2027 au moment du vote du budget prévisionnel.

Pour être vacant, le logement doit être non occupé depuis au moins 2 ans et non meublé. Actuellement, il est recensé une quarantaine de logements vacants à Rivolet.

Le Conseil municipal, à l’unanimité, approuve cette délibération.

3. Délibération – Poste d’animation – Contrat d’engagement d’un agent contractuel sur un emploi permanent (aide animateur)

Madame le Maire rappelle que Madame Priscillia BERRY n’a pas renouvelé son contrat qui a pris fin le 3 juillet dernier.

Pour la remplacer, la commission « gestion du personnel » propose le recrutement de Madame Laëtitia VANGO, habitante de Rivolet et parent d’élève actuellement.

Il est donc proposé de l’embaucher du 31 août 2026 jusqu’au 2 juillet 2027, pour un volume horaire de 14h45 par semaine en période scolaire.

Elle assurera la surveillance des élèves, l’animation de la garderie périscolaire, et l’aide des élèves lors de la pause méridienne (déjeuner). Elle procédera aussi au nettoyage des locaux de la salle des fêtes, selon les besoins de la commune.

Le Conseil municipal, à l’unanimité, approuve cette délibération.

4. Délibération – Election des membres de la commission d’appel d’offres

Madame le Maire explique qu’il convient à nouveau de délibérer pour la constitution de la commission d’appel d’offres (C.A.O.) ; le Maire ne pouvant en effet être membre titulaire.

Le Conseil municipal élit donc :

- Madame Vicky VALENCIN, présidente de la C.A.O.*
- Monsieur Yvan MOREIRA, titulaire*
- Madame Nathalie GOBET, titulaire*
- Madame Catherine BUTET, titulaire*
- Madame Aurélie SANGOUARD, suppléante*
- Monsieur Joël GORTAIS, suppléant*
- Monsieur Pierrick LAFFAY, suppléant*

5. Tour des commissions

5.1. CCAS

Pendant les périodes de canicule (vigilances orange et rouge), plusieurs conseillers municipaux se chargent de téléphoner aux personnes vulnérables. Dans certains cas, les contacts se font sur place.

Une assistance administrative et numérique va être proposée aux habitants le premier jeudi de chaque mois. La municipalité va en informer dans la prochaine lettre verte.

5.2. Commission « école »

La commune peut bénéficier de la part d'EDF d'une aide financière de 400€ par équipement, pour l'achat de matériel répondant à la gestion des fortes chaleurs. Il est possible d'aller jusqu'à 10 équipements. La commune va faire le nécessaire pour pouvoir en bénéficier.

Le Conseil relève la nécessité de s'interroger sur les actions à mener pour gérer au mieux les périodes de canicule.

La passerelle de l'école étant en très mauvais état, des devis vont être demandés pour les travaux de réparation.

5.3. Commission « auberge »

Le toit du garage de l'auberge nécessite un entretien (démoussage, plaques à enlever...).

Le bilan financier 2025 de l'auberge est positif.

5.4. Commission « urbanisme »

Une réunion avec l'Agglo a eu lieu au sujet du projet d'aménagement d'un ensemble immobilier situé chemin de Lapalud à Rivolet. Il est notamment proposé de modifier l'emplacement des parkings et la localisation de la piscine. L'entrée se fera sur la commune de Cogny.

5.5. Commission « associations, culture »

Lors de la réunion avec les associations du village, il a pu être établi le planning des réservations des salles communales. Il manque juste la date des Vincents et celle de la brocante organisée par le Sou des écoles.

5.6. Commission « Voirie »

Le lierre de la cour de l'école sera enlevé.

Des travaux de nettoyage vont être entrepris le long de la montée du Moulin (les arbres présents dans le virage sont sur le domaine public).

Le gabarit « ici commence la rivière » va être utilisé pour faire des inscriptions sur les bouches qui mènent à la rivière.

6. Informations et questions diverses

6.1. Recensement de la population

En 2027, la commune va organiser le recensement de la population.

Pour le faire, il sera privilégié l'embauche d'un(e) habitant(e) de la commune plutôt qu'un employé de la Poste, en raison du coût financier supporté par la commune ; la Poste demande une participation de 3 900 € alors que l'embauche d'un agent recenseur reviendra à 1 500 € - 2 000 € selon le nombre d'heures effectuées.

6.2. Cuve à fioul

Pour des raisons de sécurité, il convient d'évacuer la cuve à fioul stockée dans le hangar communal. Le prix pour l'évacuer étant très élevé (1 200 €), le Conseil est d'accord pour que Monsieur Richard DESIGAUX, qui s'est proposé de le faire, se charge de l'enlever.

6.3. Frelon asiatique

Il va être demandé à Monsieur Didier COMBIER et Monsieur Hugues FELLOTT, anciens élus municipaux, s'ils souhaitent continuer à être « référents frelons asiatiques » de la commune de Rivolet.

6.4. Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.)

En raison de la nouvelle mandature, il convient d'actualiser les fiches mission du PCS ; elles

*seront envoyées aux conseillers municipaux pour qu'ils en prennent connaissance.
L'Agglo élabore le P.I.C.S. (Plan Intercommunal de Sauvegarde) ; les moyens des communes
seront mutualisés dans la mesure du possible.*

6.5. SYDER

*Les bornes de recharges seront installées courant septembre ; il sera appliqué un tarif spécial
pour les habitants.*

6.6. Conseils municipaux

*Les prochaines dates sont les lundis 12 octobre, 9 novembre, 7 décembre et 18 janvier. Les
séances commenceront à 19h.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.